

N° 22

Vic

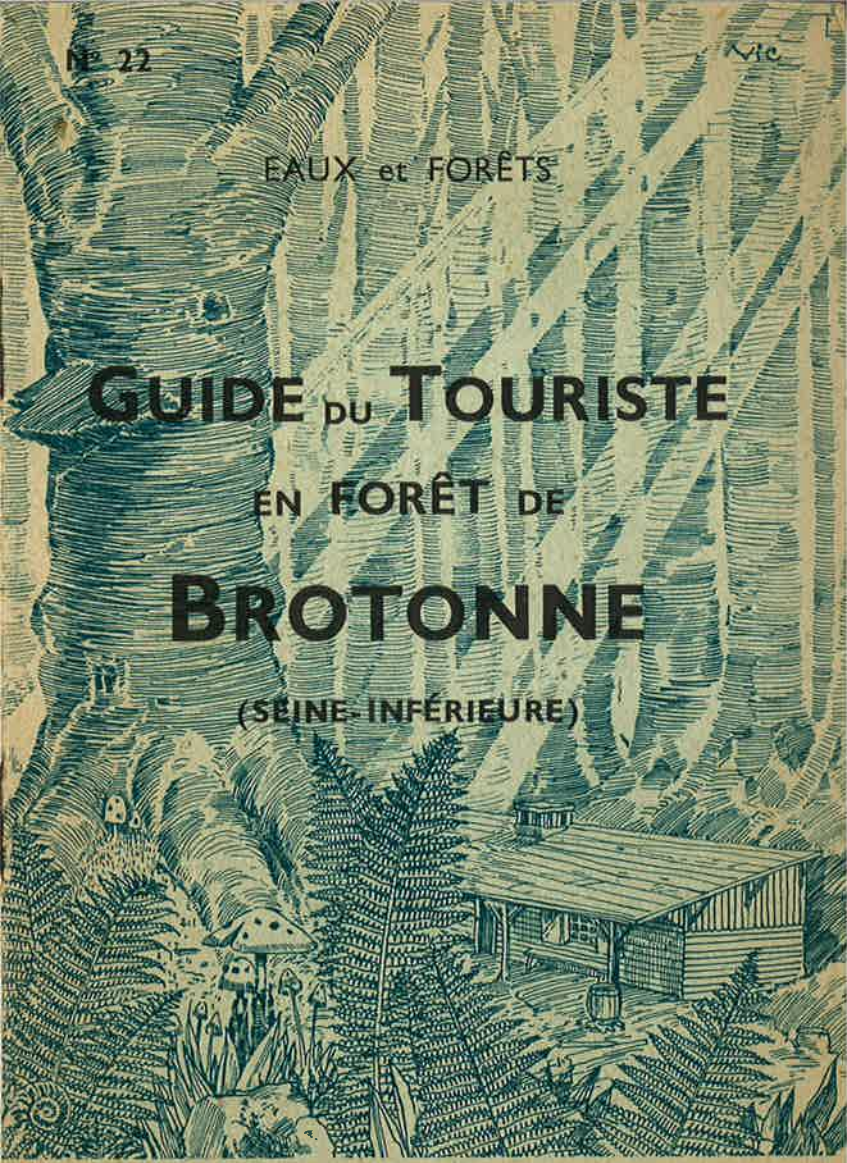
EAUX et FORÊTS

GUIDE DU TOURISTE

EN FORÊT DE

BROTONNE

(SEINE-INFÉRIEURE)



ÉDITÉ SOUS LE PATRONAGE DE M^{RS} ANDRÉ LIAUTEY
SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

LA FORÊT DOMANIALE

DE

BROTONNE



HISTORIQUE

La forêt de Brotonne fit partie du Domaine Ducal de Normandie jusqu'à la fin du XII^e siècle.

Elle fut réunie au Domaine de la Couronne lors de la conquête de cette province par Philippe-Auguste. Elle n'a pas cessé depuis d'être domaniale.

Le nom de la forêt a toujours été sensiblement le même. Le document dit Grel de Vatteville, la nomme "Foresta Brotonne" ; Hector de Chartres l'appelle "Forest de Brotonne".

La réformation de 1735 lui donne le même nom et ce n'est qu'à partir de 1783 qu'on a écrit „Brothonne" ; mais dans les

EAUX ET FORÊTS

archives administratives on lui a conservé son ancienne orthographe.

POSITION GÉOGRAPHIQUE

La forêt de Brotonne est située sur la limite Sud du Département de la Seine-Inférieure et de l'Arrondissement d'Yvetot, et sur les Communes de La Mailleraye-sur-Seine et de Vatteville-la-Rue, du Canton de Caudebec-en-Caux.

Elle limite, au Nord, le Département de l'Eure (plateau du Roumois), et elle est incluse dans une demi-ellipse que forme la Seine avec Caudebec comme sommet et dont le petit axe est déterminé par les villages du Landin et d'Aizier.

CONTENANCE

La forêt de Brotonne, comme toutes nos grandes forêts, n'est aujourd'hui que le reste d'une masse boisée beaucoup plus considérable.

Elle occupe actuellement 6756 hectares 62 ares.

ALTITUDE

Les altitudes extrêmes sont de 149 mètres (Maison forestière de la Grande Houssaye) et de 17 mètres (Maison forestière de la Vaquerie). Différence de niveau : 132 mètres.

Altitude moyenne : 76 mètres.

ÉTAT GÉOLOGIQUE

Crétacé. Sous-sol calcaire par bancs alternés de silex. A la surface : couche de terre végétale assez profonde dans les bas-fonds et les versants aux expositions Nord et Ouest ; moins profonde,



(Cliché Cavalier.)

Le Chêne-Cuve.

EAUX ET FORÊTS

quelquefois presque nulle avec dépôts de sable et cailloux roulés sur les plateaux inférieurs. Tufs argileux ou crayeux sur le plateau supérieur et aux expositions Sud et Est.

ESSENCES PRINCIPALES

Hêtre, 5/10 ; chêne, 3/10 ; pin sylvestre ; 1,5/10 ; divers, 0,5/10

TRAITEMENT

Toute la forêt est traitée en futaie régulière par la méthode des affectations permanentes.

Elle comprend : une section résineuse avec une seule série et une section feuillue divisée en neuf séries.

VOIES D'ACCÈS

On accède à la forêt de Brotonne par le Nord, par le Sud et par l'Est.

1^o Nord :

a) Par Caudebec avec passage de la Seine en bac et le G. C. n^o 40 : 4 kilomètres ;

b) Par La Mailleraye-sur-Seine avec passage de la Seine en bac et le G. C. 131 : 4 kilomètres.

2^o Est :

Par Jumièges avec passage de la Seine en bac et chemin de raccordement du bac à la R. N. d'Elbeuf à Caudebec ; 1 kilomètre.

3^o Sud :

a) Par Bourg-Achard-Le Landin, R. N. d'Elbeuf à Caudebec ; 8 kilomètres ;

b) Par Hauville (Eure) et chemin vicinal ordinaire : 2 kilomètres ;



(Cliché Cavalier.)

Chapelle de Saint-Maur.

EAUX ET FORÊTS

- c) Par Routot (Eure) et chemin de G. C. n° 40 : 4 kilomètres :
- d) Par Bourneville (Eure) et G. C. n° 131 : 3^{km},500 ;
- e) Par Aizier (Eure) et G. C. n° 65 : 0^{km},500.

NOTA.— **Les voies ferrées sont inutilisables.** En effet, sur la rive droite de la Seine, il n'existe qu'un train par jour entre Caudebec et Rouen, par Barentin et vice-versa. Sur la rive gauche, la gare de Thuit-Hébert (à 14 kilomètres) est trop éloignée pour être empruntée utilement.

Des services réguliers d'autocars (Renault, Citroën, Sato) entre Rouen et Le Havre et retour desservent La Mailleraye-sur-Seine et Caudebec.

A Caudebec, des garagistes font la location d'automobiles. (Le prix du passage sur le bac — 1 service par heure — varie entre 4 et 8 francs suivant empattement du véhicule).

La forêt de Brotonne n'est, en principe, accessible qu'aux automobilistes.

CENTRES SUSCEPTIBLES DE FOURNIR DES TOURISTES

Rouen, par la rive droite.....	35 à 40 kilomètres.
Rouen, par la rive gauche.....	35 kilomètres.
Le Havre, par Caudebec.....	56 —
Le Havre, par Quillebeuf.....	40 à 50 kilomètres.
Évreux.....	54 kilomètres.
Louviers.....	35 —
Pont-Audemer.....	12 —

ARBRES REMARQUABLES

Le Chêne-Cuve (chêne pédonculé).

6^m,80 de circonférence à 1^m,50 du sol.

34 mètres de hauteur totale.

20 mètres de fût.

Agé d'environ 300 ans.

EAUX ET FORÊTS

Ce chêne présente, dans sa partie basilaire, des expansions ligneuses reliant entre eux les cinq brins qui, à l'origine, le composaient et qui ont produit une sorte de cuve dans laquelle il y a toujours de l'eau. L'un des brins a été coupé à une époque qui n'a pu être fixée avec certitude.

Il est situé à l'Ouest de la Route Nationale de Caudebec à Elbeuf (à 120 mètres environ). **Une pancarte du " T. C. F. " indique, sur la route, son emplacement.**

MONUMENTS

Chapelle de l'Ermitage dite de **Saint-Maur** où ont lieu, en mai, de nombreux pèlerinages.

Elle est située à environ 300 mètres de la **Maison forestière des Landes** d'où on peut la joindre par un sentier.

La clef de la chapelle est déposée à cette maison forestière.

ITINÉRAIRES POUR AUTOMOBILISTES ET CYCLISTES

AU DÉPART DE CAUDEBEC

A) Bac, G. C. n° 40, route forestière aux Amis, chemin V.O. Vatteville à La Mailleraye, route forestière au Blaireau, route forestière de l'Ermitage, maison forestière des Landes (visite de la chapelle Saint-Maur, à pied), routes forestières de la Haye-Aubrée, de la Coutume, au Renard, — **point de vue du Mont Caillet**, — chemin forestier du Mont Caillet, G. C. n° 131, routes forestières au Loup, des Mares à la Chèvre, G. C. n° 65, retour à Caudebec par Vatteville-la-Rue.

B) Bac, G. C. n° 40, à 2 kilomètres prendre à gauche la R. N. de Caudebec à Elbeuf par La Mailleraye-sur-Seine. **Arrêts au point de vue de Jumièges et au Chêne-Cuve.**

Faire demi-tour et prendre à gauche la route forestière de Jumièges, puis routes forestières de Routot à La Mailleraye, du Grand Maître, le G. C. n° 40 et retour à Caudebec.

EAUX ET FORÊTS

AU DÉPART DE LA MAILLERAYE

A) G. C. n° 131, chemin forestier du Mont Caillet, **point de vue du Mont Caillet**, routes forestières au Renard, des Relais, de la Haye-Aubrée, maison forestière des Landes. Visite à pied de la **chapelle Saint-Maur**, puis route forestière de l'Ermitage, G. C. 131 et retour à La Mailleraye.

B) R. N. de Caudebec à Elbeuf. **Arrêts au point de vue de Jumièges et au Chêne-Cuve**, aller jusqu'au Landin, gagner Hauville, puis revenir en forêt par le V. O., le chemin forestier des Nouvelles-Lavandières et des Caves, la route forestière au Faon, la route forestière du Grand Maître et de Routot à La Mailleraye.

AU DÉPART DE ROUEN

Par la rive gauche de la Seine : Bourg-Achard, R. N. d'Elbeuf à Caudebec. **Arrêts au Chêne-Cuve et au point de vue de Jumièges**, puis routes forestières de Jumièges, de la Réserve, de la Patte d'Oie, de la Charmante, Le Rond de Nagu, routes forestières de la Haye-Aubrée, des Bois de Fécamp, le G. C. 131, Bourneville et retour à Rouen par Routot.

AU DÉPART D'AIZIER

G. C. n° 65, Vatteville-la-Rue, prendre au Quesnay le chemin V. O. qui mène à la maison forestière des Landes, visite de la Chapelle Saint-Maur, puis routes forestières de la Coutume, au Renard. **Arrêt au point de vue du Mont Caillet**, chemin forestier du Mont Caillet, G. C. n° 131 et retour à Aizier.

NOTA. — **Toutes les routes et chemins forestiers sont signalés par des plaques indicatrices apposées, soit sur des arbres, soit sur des poteaux.**

DANS LA FORÊT...

Ne jetez jamais une cigarette sans l'avoir éteinte.

Ne coupez pas un jeune arbre pour faire un bâton.

Quand vous quittez le lieu de votre repas, rassemblez toujours vos papiers et enfouissez-les, même peu profondément.

Ne mutilez pas les arbres.

Respectez les jeunes plants et semis.